



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/754
21 octobre 1958
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Treizième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 54 de l'ordre du jour

ECOLE INTERNATIONALE DES NATIONS UNIES

Note du Secrétaire général

Introduction

Lorsqu'il a rendu compte à l'Assemblée générale des mesures qu'il avait pu prendre en exécution de la résolution 1228 (XII), le Secrétaire général a noté que "bien que les arrangements aient pu être conclus à temps pour que l'Ecole commence à fonctionner à Manhattan dès le premier semestre ..., la longueur des négociations qui ont précédé la location du bâtiment a empêché le Conseil d'administration d'ouvrir le registre des inscriptions assez tôt pour pouvoir accueillir tous les élèves que l'Ecole aurait pu éventuellement intéresser cette année. De ce fait, l'Ecole sera déficitaire au moins pendant sa première année d'installation dans les nouveaux locaux" (A/3911). Le Secrétaire général a ajouté qu'il ferait distribuer, le moment venu, un rapport du Conseil d'administration qui donnerait des renseignements à jour sur la situation financière de l'Ecole; c'est ce rapport qui est soumis aujourd'hui à l'Assemblée.

non seulement de donner aux élèves un bagage intellectuel et une culture classique, mais aussi de développer chez eux les attitudes et la compréhension indispensables à la vie internationale.

5. Etant donné la multiplicité des nationalités et des langues parmi ses élèves (voir annexe II) et tout ce à quoi leur milieu familial les porte à s'intéresser, l'Ecole peut faire du bon travail dans divers domaines comme l'enseignement des langues, l'enseignement de la littérature mondiale, l'enseignement sur l'ONU, et l'enseignement des rudiments dans des langues autres que la langue maternelle de l'enfant. L'enseignement de l'histoire et de la géographie du monde, tant pour ce qui est du fond que des méthodes, est un autre domaine que l'Ecole a commencé à explorer et qu'elle approfondira de plus en plus.

6. Bien que la préoccupation première de l'Ecole internationale des Nations Unies soit de donner un enseignement aux enfants des fonctionnaires du Secrétariat, des membres des délégations et du personnel international associé aux travaux de l'ONU, le Conseil d'administration a été heureux d'accueillir les enfants d'autres personnes qui cherchent une école dont le programme, les méthodes, l'organisation et l'esprit reflètent les principes de compréhension et de coopération internationales qu'a consacrés la Charte des Nations Unies.

7. L'Ecole cherche en outre à répondre aux besoins de tous les groupes de fonctionnaires de l'ONU, s'ils sont assez nombreux, qui demandent pour leurs enfants des classes de langues spéciales, hors programme. Sous les auspices de l'Ecole, des classes de chinois et d'hindi ont déjà été organisées. L'Ecole organisera des classes d'autres langues pour les enfants dont les parents, en leur qualité de fonctionnaires de l'ONU, souhaitent se prévaloir de la disposition approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 974 (X) touchant l'octroi d'une indemnité pour l'enseignement de la langue maternelle.

Financement

8. On trouvera à l'annexe III du présent rapport une analyse des obligations financières de l'Ecole. Pour l'année scolaire 1958-1959, les droits de scolarité sont de 800 dollars par enfant, soit 100 dollars de plus que pour l'année scolaire 1957-1958. Les frais de scolarité comprennent le déjeuner, les manuels scolaires et les autres fournitures. Au cours des années passées, les droits de scolarité ont fourni 90 pour 100 des recettes de l'Ecole, la différence entre recettes et dépenses ayant été comblée par des subventions de l'Assemblée générale de l'ONU et, dans certains cas, par des donations.

9. Le déficit de l'exercice en cours (55.880 dollars) est dû essentiellement au fait que, cette année, le nombre des inscriptions est inférieur au nombre d'élèves que l'école de Manhattan pourrait recevoir, ainsi qu'à la variété des moyens d'enseignement fournis. Si les inscriptions n'ont pas atteint le chiffre escompté, cela s'explique en grande partie par les circonstances dans lesquelles le gros de l'Ecole a été transféré à Manhattan. Les arrangements pour la location provisoire des locaux de Manhattan n'ont pu malheureusement être terminés à temps pour que l'on puisse profiter pleinement, cette année, de l'intérêt que l'Ecole suscite parmi les fonctionnaires de l'ONU, les délégations et tous ceux qui sont associés à l'Organisation. En outre, il a fallu faire des dépenses pour divers travaux d'entretien et de réparation normaux, ainsi que pour les aménagements nécessaires à l'installation de laboratoires de sciences dans une école qui à l'origine avait été construite pour n'accueillir que des classes élémentaires.

10. L'Ecole fonctionnera dans de meilleures conditions quand ses installations de Manhattan seront pleinement utilisées. Le Conseil d'administration a entrepris une enquête au sujet des demandes d'inscription pour l'année scolaire 1959-1960 et il étudie les mesures qui permettraient à l'Ecole de recevoir le plus grand nombre possible d'enfants de fonctionnaires du Secrétariat, et de membres des missions permanentes, y compris ceux qui n'ont pas le moyen de payer les droits de scolarité que l'Ecole est actuellement obligée de demander.

11. Pour maintenir cette institution dont l'importance a été prouvée tant pour le Secrétariat et de nombreuses délégations que pour la mise au point de conceptions nouvelles en matière d'enseignement, le Conseil d'administration espère qu'à titre

de mesure spéciale l'Assemblée générale sera à même d'octroyer à l'Ecole, pour l'année scolaire 1958-1959, une subvention qui l'aiderait à couvrir les frais de location et d'entretien ainsi que diverses charges (éclairage, chauffage, etc.) à Parkway Village et à Manhattan. Comme il est dit à l'annexe II, l'Assemblée générale a déjà, par trois fois, voté des crédits pour couvrir les frais de location de l'Ecole internationale des Nations Unies. Attendu que le Conseil d'administration estime qu'il n'est pas souhaitable d'élever encore les droits de scolarité - en fait, la chose est légalement impossible pour la présente année scolaire - il est prêt à solliciter des sources privées pour couvrir le solde du déficit attendu.

12. Etant donné qu'il sera nécessaire de trouver, à compter du milieu de 1959, de nouveaux locaux, dans le Borough de Queens, pour le groupe scolaire de Parkway Village, étant donné également que l'on ne sait pas du tout ce que sera le niveau des droits de scolarité, le Conseil d'administration ne peut donner à l'Assemblée générale l'assurance que tous les problèmes de financement auront été résolus d'ici l'année scolaire 1959-1960. Le Conseil d'administration n'épargnera cependant aucun effort pour réaliser un équilibre économique entre le nombre des inscriptions et la variété des services fournis. Il continuera aussi à chercher de nouvelles sources d'appui financier en dehors de l'ONU.

Conseil d'administration

13. L'organe directeur de l'Ecole est le Conseil d'administration élu par l'Association pour l'Ecole internationale des Nations Unies. Les administrateurs représentent les différents groupes culturels de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les parents d'élèves étrangers à l'ONU. Depuis quelque temps, le Conseil d'administration envisage une révision du statut et notamment des articles relatifs à sa propre composition. Toutefois, en vertu des dispositions statutaires actuellement en vigueur, le Conseil d'administration vient de décider d'user du pouvoir qu'il a de coopter des administrateurs supplémentaires parmi les délégations auprès de l'ONU ainsi que parmi des éducateurs expérimentés et des experts financiers.

14. Le Conseil d'administration de l'Ecole internationale des Nations Unies tient à exprimer sa gratitude à l'Assemblée générale pour l'appui donné à l'Ecole dans les résolutions 1102 (XI) et 1228 (XII), ainsi qu'au Secrétaire général pour ses bons offices au service de l'Ecole. /...

ANNEXE I

ECOLE INTERNATIONALE DES NATIONS UNIES 1947-1958

Année scolaire	Notes sur l'historique de l'école	Superficie des locaux (piéds carrés)	Frais de scolarité annuels	Développement du cycle d'études a)	Age des élèves	Elèves b)		Personnel enseignant e)	
						Effectif	Nombre de nationalités	Effectif	Nombre de nationalités
1947/48	Création de l'Ecole internationale. Locaux fournis gratuitement dans une villa située sur le terrain de l'ONU à Lake Success	1.300	300	Ecole maternelle I	4	20	15	4	4
1948/49	Constitution de l'Association pour l'Ecole internationale, par 220 fonctionnaires de l'ONU	1.300	300	Ecole maternelle II c) "Junior A" (Jardin d'enfants)	5	40	17	5	5
1949/50	Autorisation provisoire pour l'enseignement primaire, accordée à l'Ecole par le Board of Regents de l'Université de l'Etat de New-York. Le Secrétariat de l'ONU s'installe à New-York	1.300	450	Enseignement primaire "Junior B"	6	55	19	6	6
1950/51	L'Ecole internationale s'installe dans des locaux provisoires à Parkway Village, Jamaica. L'Ecole doit payer un loyer qui, de 7.400 dollars, finit par atteindre 18.000 dollars en 1957/58	3.400	450	"Junior C"	7	70	20	7	6
1951/52	L'Assemblée générale accorde une première subvention à l'Ecole internationale (11.000 dollars) pour une période de 18 mois	3.400	500	"Junior D"	8	80	22	10	6
1952/53	L'ONU continue à accorder une subvention à l'Ecole (7.400 dollars). Les locaux de Parkway Village s'agrandissent et le loyer augmente	5.100	580	"Junior E"	9	107	25	10	6
1953/54	Subvention de l'ONU (7.400 dollars)	6.100	580	"Junior F"	10	147	25	16	7
1954/55	Autorisation pour l'enseignement primaire et pour l'enseignement secondaire accordée à l'Ecole par le Board of Regents de l'Université de l'Etat de New-York. Subvention de l'ONU (7.400 dollars)	6.100 6.100	580 580	Enseignement secondaire "Senior A"	11	180	31	16	8
1955/56	L'Ecole internationale reçoit une subvention de 80.000 dollars du Fund for Advancement of Education, à utiliser pendant une période de cinq ans pour le financement de projets considérés comme mutuellement avantageux. Subvention de l'ONU (12.000 dollars)	6.100	700	"Senior B"	12	133	23	16	7
1956/57	Indemnité pour frais d'études portée de 200 à 350 dollars. L'Ecole internationale ne demande pas de subvention à l'ONU	6.800	700	"Senior C"	13	204	34	19	7
1957/58	L'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'user de ses bons offices pour trouver, à Manhattan, pour l'Ecole, un local proche du Siège. Résolution 1228 (XII)	9.300	700	"Senior D"	14	229 d)	37	20	9
1958/59	Les classes secondaires s'installent dans des locaux provisoires à Manhattan (ancienne Ecole publique No 82), une école primaire annexe y est également ouverte le 10 septembre 1958	44.000	800	"Tutorial Group" (pour les élèves de 9ème et 10ème années /9th et 10th grades/)	15 16	216	35	21	8

Notes du tableau :

- a) Il est créé une classe chaque année jusqu'à ce que les cycles d'études primaire et secondaire soient complets.
- b) Depuis 1954, l'Ecole a perdu en moyenne chaque année 11,000 dollars par suite de mutations provisoires ou permanentes de parents d'élèves en poste à New-York.
- c) L'école maternelle a été supprimée en 1956/57 en raison de l'exiguïté des locaux.
- d) On a dû refuser l'inscription de 23 élèves en 1952 et de 75 en 1957. Le nombre d'élèves dépend de la superficie et de l'emplacement des locaux.
- e) Parmi le personnel enseignant de l'année scolaire 1957/58, on compte une personne au service de l'Ecole depuis 1947/48, quatre depuis 1951/52 et huit depuis 1954/55. Le personnel enseignant vient de 31 universités et "collèges" universitaires de 10 pays de l'hémisphère occidental, d'Europe, d'Afrique et d'Asie.

Annexe II

Ecole internationale des Nations Unies
1958/1959

A. Pays d'origine des élèves (35)

Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Belgique, Birmanie, Bolivie, Bulgarie, Canada, Ceylan, Chili, Chine, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Haïti, Hongrie, Inde, Iran, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Mexique, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République Arabe Unie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Union Sud-Africaine, Yémen, Yougoslavie.

B. Pays dont les membres du personnel enseignant sont ressortissants (8)

Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Irlande, Pakistan, Royaume-Uni.

C. Langues parlées par les élèves (19)

1. Langues enseignées à l'école :

Anglais, chinois, espagnol, français.

2. Autres langues (langues maternelles) :

Allemand, arabe, bengali, birman, cingalais, hindi, hindoustani, hongrois, japonais, malais, néerlandais, polonais, russe, serbo-croate, tamoul.

D. Langues parlées par le personnel enseignant (9)

Allemand, anglais, bulgare, chinois, danois, espagnol, français, hindi, hindoustani.

ANNEXE III

BUDGET 1958/59 ET CHIFFRES CORRESPONDANTS POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES
 (En milliers de dollars)

RECETTES	* 1958/59	1957/58	1956/57	1955/56	1954/55	1953/54
1. Droits de scolarité et autres redevances - montant net	172,6	146,0	126,5	88,1	97,5	80,9
2. Donations et autres recettes	<u>22,0</u>	<u>20,6</u>	<u>20,8</u>	<u>18,9</u>	<u>3,0</u>	<u>2,7</u>
	194,6	166,6	147,3	107,0	100,5	83,6
3. Subventions de l'ONU	-	néant	<u>6,0</u>	<u>9,7</u>	<u>7,4</u>	<u>7,4</u>
	<u>194,6</u>	<u>166,6</u>	<u>153,3</u>	<u>116,7</u>	<u>107,9</u>	<u>91,0</u>
DEPENSES						
4. Traitements	176,5	130,4	103,7	81,0	82,4	72,3
5. Loyers et services	32,7	19,1	15,7	11,2	10,8	10,2
6. Entretien	9,0	6,7	2,6	4,4	3,1	1,8
7. Fournitures, matériel	13,5	11,1	8,5	5,3	6,0	5,4
8. Repas scolaires	9,0	8,0	5,4	4,5	6,7	6,0
9. Autres dépenses	<u>7,8</u>	<u>4,9</u>	<u>5,3</u>	<u>4,2</u>	<u>2,3</u>	<u>4,0</u>
	<u>248,5</u>	<u>180,3</u>	<u>141,2</u>	<u>110,6</u>	<u>111,3</u>	<u>99,7</u>

* Le projet de budget pour l'exercice financier de l'Ecole (qui va du 1er juillet 1958 au 30 juin 1959) fait ressortir un accroissement des dépenses dû à une augmentation de l'effectif du personnel enseignant et à un gonflement de tous les postes de dépenses, par suite du transfert à Manhattan d'une partie de l'Ecole. On trouvera ci-après des renseignements détaillés à ce sujet.

La nouvelle ordonnance du budget permet d'établir des comparaisons avec les chiffres correspondants des cinq derniers exercices. Au cours de cette période les effectifs de l'Ecole ont augmenté et son programme s'est considérablement élargi. Ecole primaire à l'origine, l'Ecole internationale des Nations Unies est devenue un établissement d'enseignement primaire et secondaire et il a fallu trouver des locaux supplémentaires, recruter de nouveaux maîtres et faire des dépenses d'équipement de plus en plus importantes pour l'enseignement de disciplines particulières au cycle secondaire.

Le Conseil d'administration a fait face en partie aux dépenses inévitables qui en ont résulté en majorant les droits de scolarité qui s'élèvent à l'heure actuelle à 800 dollars par an, contre 580 dollars en 1953/54.

Rubrique 1. Il est probable que les recettes provenant des redevances scolaires seront cette année inférieures aux prévisions, pour des raisons qui ont été exposées plus haut, mais l'on s'efforcera d'accueillir le plus grand nombre possible d'élèves. Il convient toutefois de faire remarquer que les droits de scolarité sont réglés par mensualités dont le total varie d'un mois à l'autre, en ce qui concerne les fonctionnaires de l'ONU et les membres des délégations, car l'école - qui doit répondre aux besoins de ces parents - risque de perdre des élèves à tout moment de l'année au détriment de sa situation financière. Rien ne permet non plus de supposer que lorsqu'un élève quitte New-York il se trouvera le lendemain un enfant du même âge et du même niveau pour ce qui est des études, qui arrivera à New-York et qui prendra sa place. On s'efforce de compenser la baisse des effectifs due aux départs en recrutant les nouveaux arrivés. Une évaluation prudente, fondée sur l'expérience des quatre dernières années, montre que ce "risque" peut entraîner une perte de 11.000 dollars par an en moyenne.

Sous la rubrique 2 sont comprises les sommes provenant du Fund for the Advancement of Education, des cotisations versées à l'Association des parents d'élèves, des donations faites par des particuliers et de certaines manifestations qu'organisent les parents pour obtenir des fonds.

Sous la rubrique 3, les subventions accordées par l'ONU ont été réparties proportionnellement de façon qu'elles coïncident avec l'exercice financier de l'Ecole et non pas avec celui de l'ONU.

La rubrique 4, dans la colonne des dépenses, englobe tous les traitements versés au personnel rétribué par l'école : personnel enseignant, secrétaires, cuisinières et personnel chargé de l'entretien.

La rubrique 5 du budget pour 1958/59 reflète l'accroissement des dépenses relatives aux loyers et aux services après le transfert d'une partie de l'école dans de nouveaux locaux provisoires à Manhattan. Quatre appartements de Parkway Village ont été ainsi libérés mais huit continuent d'être occupés. De ce fait, une économie de 6.000 dollars environ a été réalisée. Toutefois, cette économie est compensée par l'accroissement du coût des services dans le bâtiment de Manhattan. A Parkway Village, le prix des services était compris dans celui du loyer jusqu'en 1957/58. Depuis un an, l'électricité est à la charge de l'École. A Manhattan, il faut ajouter au prix du loyer, d'un montant annuel de 12.000 dollars, celui de tous les services : charbon, gaz, eau et électricité.

Sous la rubrique 6 sont incluses les dépenses d'entretien du bâtiment de Manhattan et des huit appartements de Parkway Village, où le nettoyage quotidien est assuré sous contrat.

La rubrique 7 englobe non seulement le matériel et le mobilier spécial qu'il a fallu acheter pour équiper les laboratoires mais tous les manuels scolaires, les fournitures de papeterie et de bureau, les fournitures pour l'enseignement des arts et le mobilier des salles de classe et du réfectoire. Une école qui n'a pas de dotation doit financer ses dépenses d'équipement à l'aide de recettes qui devraient normalement servir à couvrir les dépenses courantes d'exploitation.

Le chiffre concernant les repas scolaires (rubrique 8) est un chiffre net, obtenu après déduction d'une subvention accordée par l'Etat de New-York au profit d'un programme approuvé de repas scolaires.

La rubrique 9 comprend les dépenses suivantes : téléphone, aménagement des locaux, recrutement des maîtres, subvention pour le service d'autobus, etc.